INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE

Année 2023
Période de référence du 01/01 au 31/12
Tranche d'effectifs : 50 à 250 collaborateurs
Nombre de salariés pris en compte : 101

Résultat total non calculable

Indicateur écart de taux d'augmentations entre les femmes et les hommes

Résultat en nombre équivalent de salariés est de 1.5
écart favorable aux hommes
Note obtenue : 35/35

Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté par les 10 plus hautes rémunérations
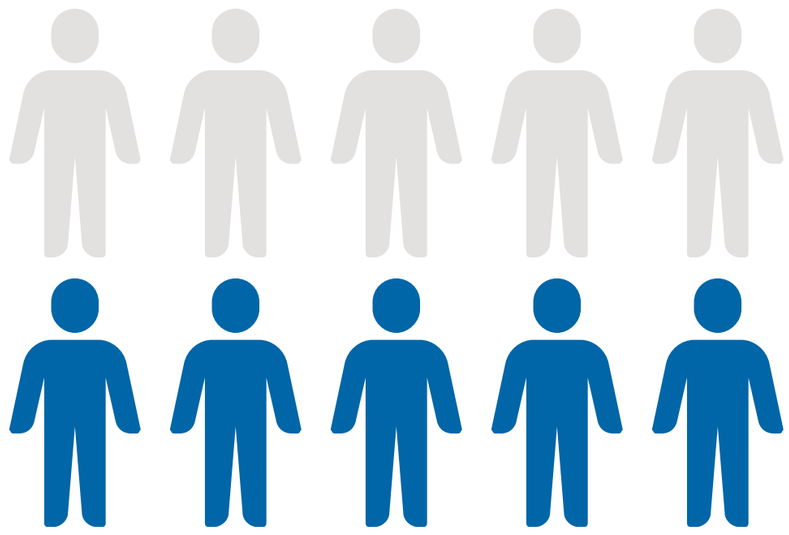
Notre résultat final est de 4 *les hommes sont sur-représentées*
Note obtenue 10/10